

Fonds HOPE de Best Buy

Q1 : Qu'est-ce que le fonds HOPE de Best Buy?

Le fonds HOPE (Helping Our People in Emergencies) de Best Buy est un fonds de bienfaisance administré par la Minneapolis Foundation et a été créé pour aider les employé(e)s de Best Buy qui font face à des difficultés financières personnelles en raison de circonstances imprévues hors de leur contrôle.

Q2 : De quelle manière le fonds HOPE de Best Buy est-il financé?

Le fonds compte sur le soutien de la Richard M. Schulze Family Foundation, Best Buy et des dons offerts par des employé(e)s de Best Buy. Chaque contribution aide à fournir une subvention exonérée d'impôt pour aider un(e) collègue de travail dans le besoin lorsqu'il(elle) confronté(e) à des difficultés financières.

Q3 : Qu'est-ce que la Minneapolis Foundation?

La Minneapolis Foundation est une fondation publique à but non lucratif enregistrée 501(c)(3) à Minneapolis, au Minnesota. Depuis plus de quinze ans, la Minneapolis Foundation a géré des fonds d'aide aux employé(e)s pour des sociétés à travers les États-Unis. Elle administre de manière indépendante des fonds d'aide aux employé(e)s et elle approuve, refuse et décide du financement en vertu des lignes directrices énoncées par Best Buy et la Richard M. Schulze Family Foundation.

Q4 : Qui peut faire une demande pour recevoir de l'aide financière de la fondation?

Les demandeurs(euses) doivent être des employé(e)s de Best Buy Co., Inc. ou ses filiales résidant aux États-Unis (y compris Puerto Rico) ou au Canada, et qui font face à des difficultés financières personnelles suite à des circonstances imprévues. Les employé(e)s doivent avoir au moins un an de service (continu ou cumulatif), ne s'applique pas aux demandes liées à la toxicomanie, y compris ceux(celles) en absence autorisée.

Une exception est faite en cas de décès d'un employé qualifié. Dans ce cas, une personne à charge admissible peut présenter une demande dans les 30 jours suivant la date du décès pour participer aux frais funéraires de l'employé. Le Fonds définit une personne à charge éligible comme un membre de la famille immédiate ou une personne à charge déclarée comme documenté sur la déclaration de revenus la plus récente.

Q5 : Quel montant d'aide financière un(e) employé(e) peut-il demander?

Les demandeurs(euses) peuvent recevoir un montant allant jusqu'à 2 500 \$ US, et ce, dans une période continue de douze mois. Les demandeurs(euses) peuvent faire une demande plus d'une fois au cours de cette période continue de douze mois pour des incidents distincts; toutefois, le montant total accordé pour tous les incidents ne doit pas être supérieur à 2 500 \$ US.

Q6 : De quelle manière les indemnités canadiennes sont-elles calculées et accordées?

Les demandeurs(euses) s'inscrivent au fonds en demandant le montant en dollar CA. La Minneapolis Foundation convertira le montant demandé en dollar US. Tous les paiements seront versés en dollar US; cependant, PayPal est la méthode électronique utilisée pour les paiements, ce qui permet au dollar US d'être converti en dollar CA. La Minneapolis Foundation a une entente avec PayPal pour payer les frais associés à la conversion monétaire et les frais ne seront pas déduits du montant accordé.

Q7 : Si je suis en retard dans le paiement de mes factures parce que j'ai été licencié ou que j'ai réduit mes heures de, le fonds HOPE de Best Buy peut-il m'aider?

Malheureusement, les subventions de charité ne sont pas autorisées à être versées pour des pertes de salaire et donc le fonds HOPE de Best Buy n'est pas en mesure de fournir des subventions lorsque l'incident est une perte de salaire. Toute subvention de cette nature doit être distribuée comme un revenu imposable, ce qui n'entre pas dans le cadre du fonds HOPE de Best Buy.

Q8 : Quels sont les critères d'admissibilité à l'aide financière?

Afin d'être admissible à l'aide financière, les critères suivants doivent être respectés :

- L'incident ayant occasionné des difficultés financières doit s'être produit dans les 150 jours qui précèdent la date de la demande, ou dans les 30 jours en cas de décès du salarié.
- L'incident ayant occasionné des difficultés financières doit être imprévu et hors du contrôle raisonnable de l'employé(e).

- Le revenu total du ménage de l'employé(e) doit être inférieur à 350 % des recommandations canadienne sur les seuils de faible revenu (ne s'applique pas aux demandes liées à la toxicomanie).

Nombre de personnes dans la famille/foyer	350 % des lignes directrices de la pauvreté
1	\$99,187
2	\$123,487
3	\$151,806
4	\$184,317
5	\$209,048
6	\$235,767
7	\$262,493

- L'incident causant les difficultés financières doit s'inscrire dans une catégorie d'incident admissible, tel que :
 - Dépenses imprévues non couvertes par les assurances pour un problème médical/dentaire ou une blessure ou maladie graves
 - Dépenses liées à des traitements en santé mentale ou de la toxicomanie non couverts par une assurance
 - Assistance dédiée à des frais funéraires pour des membres de la famille couverts, y compris les frais de déplacement pour que la famille puisse assister aux funérailles. Les membres de la famille couverts comprennent un(e) époux(se)/conjoint(e) de l'employé(e) ou des membres de la famille de l'époux(se)/conjoint(e) de l'employé(e) : enfant(s), frère ou sœur, parent ou beau-père/belle-mère, grand-père/grand-mère ou petits-enfant(s)
 - Dépenses raisonnables engagées pour déménager ou pour avoir un logement provisoire jusqu'à 30 jours, en raison de violence familiale, conditions de vie dangereuses ou dommages à la résidence principale qui ne sont pas couvertes par les assurances
 - Réparation des dommages à la résidence principale en raison d'un incendie, d'une inondation, d'une tempête ou d'un événement hors du commun qui est hors du contrôle du/de la demandeur(euse)
 - Fournir des dépenses raisonnables et la réparation des dommages au véhicule principal suite à un accident ou un acte de vandalisme qui n'est pas couvert par les assurances du(de la) demandeur(euse) afin de réparer le véhicule pour qu'il puisse rouler en toute sécurité
 - Les frais non couverts par les assurances pour une victime d'un acte violent (p. ex. frais médicaux, soins de santé mentale, logement temporaire, réparations des biens personnels)
 - Dépenses liées aux difficultés financières suite au déploiement militaire de l'employé(e) ou conjoint(e) de l'employé(e) en service actif
- Les difficultés financières doivent avoir des répercussions directement sur l'employé(e) ou les dépendants légaux de l'employé(e).
- L'employé(e) doit attester ou démontrer que les difficultés financières n'ont pas été remboursées autrement par une déclaration de sinistres, un régime d'avantages sociaux, un programme de biens publics ou tout autre forme d'aide financière.

Q9 : Qui est admissible à titre de dépendant légal, pour lequel l'employé(e) peut demander de l'aide financière?

La Minneapolis Foundation détermine les personnes à charge légales selon la dernière déclaration de revenus de l'employé(e). Si l'employé(e) a pris des mesures comme la demande d'une procuration, des pièces justificatives ou explications supplémentaires, celles-ci peuvent être jointes à la demande afin d'appuyer le dossier de l'employé(e).

Les fonds ne s'appliquent pas à des membres de la famille élargie ou des ami(e)s.

Q10 : Quels types de difficultés financières imprévues ne sont pas admissibles à de l'aide financière?

Voici quelques exemples de difficultés financières qui ne sont pas admissibles, mais sans toutefois s'y limiter :

- Avoir des factures en retard à payer
- Avis d'éviction ou de saisie, à moins que des pièces justificatives soient fournies pour lier l'avis à l'incident admissible
- Saisies de salaire, sauf dans le cas d'un incident admissible
- Interventions chirurgicales cosmétiques ou dépenses liées à une condition chronique (p. ex. fournitures diabétiques)
- Entretien de la résidence ou au véhicule qui n'a pas été causé par un événement imprévu ou un accident admissible

- Entretien automobile reporté ou un véhicule qui doit être remplacé
- Cautions ou amendes légales
- Secours offert par le gouvernement fédéral en cas de catastrophe naturelle ou dépenses en lien avec la pandémie couvertes par d'autres programmes

Q11 : Quels documents sont requis?

Pour être admissibles à l'aide financière du fonds HOPE de Best Buy, les employé(e)s doivent fournir les pièces justificatives suivantes à la Minneapolis Foundation :

- Une demande dûment complétée
- Le dernier bulletin de paie de l'employé(e)
- La dernière déclaration de revenus de l'employé(e)
- Documents relatifs à l'incident (p. ex. factures de soins dentaires, rapports de police, devis de réparation de maison/véhicule)

Q12 : Comment puis-je faire une demande d'aide financière?

Visitez le [portail de demande en ligne](https://mplsfndn.org/Hope-Fund) de la Minneapolis Foundation pour vous inscrire et remplir une demande (<https://mplsfndn.org/Hope-Fund>). Dans le cadre du processus de demande, vous serez tenus de soumettre les pièces justificatives requises. Si vous n'êtes pas en mesure de remplir une demande en ligne, veuillez envoyer un courriel à eaf@mplsfoundation.org.

Q13 : Dans quel délai ma demande sera-t-elle analysée?

La Minneapolis Foundation peut seulement analyser des demandes dûment remplies. Il est donc important de répondre à toutes les questions de la demande et fournir les pièces justificatives demandées pour faire en sorte que le processus d'évaluation puisse être entamé. Une fois que vous avez soumis votre demande dûment complétée avec les pièces justificatives, vous recevrez une confirmation par courriel. Votre demande sera analysée dans un délai de cinq jours ouvrables et vous recevrez un courriel indiquant le statut d'approbation de votre application une fois remplie.

Q14 : Qu'en est-il si je n'ai pas reçu de confirmation par courriel pour ma demande?

Si vous n'avez pas reçu de confirmation par courriel, vous n'avez probablement pas soumis votre demande. Vous pouvez vérifier le statut de votre demande en vous connectant au [portail de demande](#). Une application n'ayant pas été soumise aura un statut « En cours ». Si vous voyez ce statut, allez à la dernière page et assurez-vous d'avoir soumis votre demande. Les demandes soumises auront un statut « Submitted » (soumise); si vous avez des questions, vous pouvez envoyer un courriel à eaf@mplsfoundation.org ou appelez au 612 672-3861.

Q15 : Est-ce possible de vérifier le statut de ma demande?

Vous pouvez vérifier le statut de votre demande en vous connectant au [portail de demande](#). Une fois qu'une demande est en cours de révision, le statut de votre application passera à « En examen ». Si l'analyste a des questions ou a besoin de renseignements supplémentaires, vous recevrez un courriel à l'adresse courriel que vous avez fournie lors du processus de demande. Si votre demande est approuvée, le statut de votre demande passera à « Acceptée ». Si votre demande est refusée, le statut de votre demande passera à « Refusé ». Vous recevrez un courriel citant la ou les raisons du refus.

Q16 : Si j'ai l'impression que ma demande a été injustement refusée, est-ce qu'il est possible de faire appel à la décision?

Si vous avez l'impression que votre demande a été injustement refusée, vous pouvez fournir des informations supplémentaires pour examen, en les soumettant par courriel à eaf@mplsfoundation.org.

Q17 : Pourquoi ma demande n'a pas été approuvée au montant total demandé?

Les demandes ne sont pas toutes approuvées en totalité; certaines sont approuvées à des montants moins élevés, et ce, selon les critères d'admissibilité ou les pièces justificatives fournies pour appuyer la (ou les) dépense(s).

Q18 : De quelle manière les paiements sont-ils versés?

Ceux et celles qui optent pour les paiements électroniques recevront leurs paiements via PayPal. Les paiements électroniques via PayPal sont la méthode la plus rapide et précise pour recevoir un paiement. Pour recevoir un paiement électronique, un(e) demandeur(euse) doit avoir un compte PayPal à la même adresse courriel que celle avec laquelle la demande a été soumise. Une fois que le(la) demandeur(euse) a enregistré son adresse courriel dans PayPal et que les fonds sont approuvés, le paiement

électronique sera initié. Les paiements seront reçus en dollar US, mais ils peuvent être convertis en dollar CA (aucuns frais de conversion ne seront chargés au compte PayPal du[de la] demandeur[euse]).

Les demandeurs(euses) approuvés(es) qui n'ont pas saisi leur adresse courriel associée avec leur compte PayPal dans la demande seront contactés par la Minneapolis Foundation afin de choisir une méthode de paiement alternative. Veuillez noter que les chèques papier peuvent prendre jusqu'à quatorze jours de plus que les paiements via PayPal avant d'être traités.

Veuillez vous inscrire à [PayPal](https://www.paypal.com/ca/home) (<https://www.paypal.com/ca/home>) le plus tôt possible pour éviter tout retard concernant votre paiement approuvé. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec eaf@mplsfoundation.org.

Q19 : Est-ce que recevoir une subvention est accompagné d'autres obligations?

Non. Les subventions reçues aux États-Unis et au Canada sont considérées comme de l'aide financière et ne sont pas considérées comme faisant partie de votre revenu imposable et vous ne devez pas rembourser la subvention. L'aide financière est fournie pour aider l'employé(e) à faire face à des difficultés financières imprévues, et par conséquent il est attendu à ce que l'aide financière sera utilisée pour payer des frais/factures associés liés à l'incident de la demande.

Q20 : Est-ce que les demandes sont conservées de manière confidentielle par Best Buy ou ses filiales?

Oui. Toutes les demandes sont conservées de manière confidentielle de Best Buy; toutefois, des statistiques non identificatoires peuvent être fournies à Best Buy sur une base régulière. La Minneapolis Foundation se réserve le droit de rompre la confidentialité si une demande frauduleuse est soupçonnée.